

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Mars 2010

**Présents :** ROBERT Jacques, CAMY-DESSUS René, MONIOT Monique, CHATAGNON Daniel, MOUREOU Georgette, CLESSE Thierry, ANDRADE José, MOUNET Maryse, Isabelle DARRAILLANS

**Absente :** FANFELLE Sandrine, excusée qui a donné procuration à Georgette MOUREOU

**Secrétaire :** MONIOT Monique

Date de la convocation : 22.02.2010

Date d'affichage : 09.03.2010

### ORDRE DU JOUR

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire demande à ses collègues s'ils ont des questions diverses à formuler, les principales questions concernent

- Le dossier assurance du personnel communal : une décision a été prise, le contrat avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a été signé.
- Boues de la station d'épuration : Monsieur ROBERT indique que le problème est réglé par la société en charge des travaux. Dossier évoqué en réunion de chantier et au SANAB.
- Sur le compte rendu du 27.01.2010 : le mot « surdimensionnement » a été changé en redimensionnement. Qu'en est-il au niveau de la délibération ?  
La délibération indique « surdimensionnement ».
- Stationnement rue de l'école : la Commune et le SIVU du RPI ont adressé un courrier de rappel aux parents d'élèves de l'école de BALIROS pour leur demander de bien vouloir respecter les règles de stationnement rue de l'école afin que les riverains de cette rue puissent entrer et sortir de chez eux sans problème à toute heure de la journée.
- Ecole Numérique Rurale : le projet présenté par l'école de Pardies-Piétat a été retenu. Montant du devis 12241.85 € HT. L'Etat en finance une partie et le solde sera assumé entre les 3 Communes membres du SIVU du RPI

### 1/ Compte Administratif 2009

Ce document a été examiné par la commission des finances le lundi 1<sup>er</sup> mars 2010.

Sous la présidence de Monsieur René CAMY-DESSUS, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le compte administratif 2009 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 23 571.02 €
- Déficit d'investissement : 11 583.79 €
  
- **Excédent global 2009 :** 11 987.23 €

### 2/ Affectation du résultat

Compte tenu des résultats constatés au niveau du compte administratif, l'affectation est la suivante :

- Compte 1068 : 11 583.79 €
- Compte 002 : 11 987.23 €

### **3/Communauté de Communes de la Vath Vielha : étude modification collecte ordures ménagères et tri sélectif.**

Monsieur Daniel CHATAGNON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, membre de la commission « environnement et déchets » de la Communauté de Communes de la Vath Vielha, présente à ses collègues l'étude en cours par la CCVV d'optimisation de la gestion des déchets ménagers.

Il rappelle que la CCVV n'a pas pris de décision à ce jour et il souhaite recueillir l'avis de ses collègues.

Le Conseil Municipal précise que dans la mesure où le même service est rendu aux usagers pour un coût moins élevé, il n'y voit pas d'objections.

Daniel CHATAGNON effectue ensuite le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie de Baliros le 22.02.2010, dont l'objet était la présentation de l'étude « coin de pêche » sur la lac de Baliros.

4 types d'aménagements concerneraient le lac :

- 2 parkings : l'un pour le stationnement des véhicules des pêcheurs, l'autre pour les pêcheurs à mobilité réduite.
- 2 ou 3 pontons handicapés
- une signalétique informative et pédagogique sur la réglementation
- table de pique nique, poubelles....

Le Président de la CCVV présent à cette réunion a donné un accord de principe pour que ce projet, s'il aboutit, soit financé par la CCVV.

Projet Véloroute : il s'agit d'un projet du Département qui passerait près du sentier du PLR.

### **3/ Réaménagement temps de travail adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le départ à la retraite de Madame Yvette LARQUIER au 1<sup>er</sup> mai 2010 conduit à une réaménagement du temps de travail des 2 postes d'adjoint technique

Le Conseil Municipal décide que :

- le poste créé pour 30 heures sera porté à 32.5 heures par semaine sur l'année civile.
- le poste créé pour 11 heures sera ramené à 7 heures par semaine sur l'année civile

Il convient de pourvoir le poste dont l'horaire est de 7 heures par semaine.

L'offre de poste sera diffusée sur les 3 Communes membres du SIVU du RPI ( Baliros-Pardies-Piétat et Saint-Abit)

Les candidatures seront adressées à la Mairie de BALIROS.

### **4/ Demande de délivrance de bois en forêt communale et compte rendu de la vente du 11.02.2010**

Le Conseil Municipal demande à l'ONF la délivrance en 2010 de bois en forêt communale parcelles 2B -5B -5C pour permettre la préparation de la prochaine vente de bois en fin d'année 2010.

La vente de bois du 11.02.2010 comportait 17 lots vendus pour un montant de 2360 €.

Les platanes situés sur le parking ont été vendus pour la somme de 144 €

### **5/ Travaux groupe scolaire.**

Suite aux malfaçons constatées dernièrement et comme convenu avec l'architecte et l'entreprise, les travaux ont été repris le lundi 22 février 2010.

## **6/ Elections Régionales des 14 et 21 Mars 2010 : tableau des permanences**

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h

Le tableau des permanences au bureau de vote a été établi.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers adressés :

- par l'Association des Riverains de Bellassises
- par plusieurs parents d'élèves au sujet de l'abri-bus non remis en place au niveau du Parc Ste-Marie et du Domaine de Bellasise.
- de Monsieur MERLEN

Une discussion s'engage sur ces 2 points et Monsieur le Maire précise :

- que les remarques faites par l'Association sont enregistrées et la Commune en tiendra compte dans la mesure des ses possibilités. Il prendra contact la semaine prochaine avec les services de la DDE
- qu'il a adressé un courrier à Monsieur MADEC pour lui demander de remettre en place l'abri-bus mais qu'à ce jour il n'a pas de réponse  
L'abri-bus ne pourra pas être intégralement à la charge de la Commune.

Recensement de la population : effectué au 21 Janvier et 20 Février, Baliros compte 365 habitants. (contre 386 précédemment)

Cimetière : René CAMY-DESSUS propose d'étudier la possibilité de reprendre des tombes abandonnées.

Monsieur le Maire demande a ses collègues de réfléchir sur la mise en place d'un document d'urbanisme : carte communale ou PLU.